

Les étapes de la sélection PMM



Premier contact avec la Marine Nationale

Rencontrez-nous en CIRFA, en forums et salons, en infos école ou sur les réseaux sociaux.



Constitution du dossier

Le candidat réunit l'ensemble des documents administratifs nécessaires au traitement de la candidature.

Recueil de la candidature

Le conseiller en recrutement, référent des préparations militaires, traite la demande et instruit le dossier.

Juillet

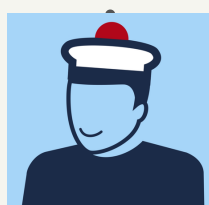
Visa du Commandant d'arrondissement maritime

Le procès verbal établi lors de la commission est proposé et soumis à l'approbation de l'autorité organique, responsable de l'organisation générale de la PMM.

Fin août

Courrier d'admission

Le CIRFA informe le candidat de la décision prise pour son dossier. Les stagiaires retenus reçoivent leur convocation et lettre d'accueil.



A compter de janvier

Retrait du dossier de candidature

Possibilité de retrait du dossier de candidature sur RDV au CIRFA ou par échange de courriel.

Dépôt et ouverture du dossier

Je transmets mon dossier complet au CIRFA sur visite ou par courrier.

Fin juin

Commission de sélection

Le CIRFA et les centres PMM se réunissent pour échanger sur les candidatures. Ils proposent, centre par centre, les listes principales et complémentaires des candidats admissibles en fonction des capacités d'accueil.

Août

Décision d'admission

Le Commandant d'arrondissement maritime adresse le PV final au Service de recrutement de la marine qui édite la décision d'admission. Cette dernière est communiquée au CIRFA.

Septembre

Début du stage

Les stagiaires commencent leur formation.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS

02 98 22 15 31

CIRFA-MARINE-BREST.SECRETAIRE.FCT@INTRADEF.GOUV.FR